



D'r Innlemer

Revue Municipale d'Information

N° 9 Octobre 2012

Chers habitants

La rentrée scolaire s'est effectuée dans de bonnes conditions, avec des effectifs de respectivement : 40 élèves en section maternelle et 60 élèves en section élémentaire.

Mais le paysage de l'école maternelle a changé, avec le départ en retraite de Madame Liliane ESCHBACH, agent communal spécialisé affecté à cette école. Elle avait été engagée en 1987. Durant ses 25 années de présence, elle avait accompagné bien des enfants, à leur nouvelle vie en milieu scolaire. Par ailleurs, elle a déployé une grande compétence professionnelle et un engagement exemplaire au service de l'école maternelle et à l'éducation des enfants. Une réception a été organisée en son honneur, en remerciement et en reconnaissance du travail exemplaire accompli. Et les vœux d'une longue et épanouissante retraite lui ont été adressés par les élus locaux et l'ensemble du corps enseignant.

Elle a été remplacée par Madame Carole ADLER. Et nos vœux de pleine réussite et d'épanouissement dans notre école maternelle lui ont été adressés.

Durant le mois de septembre 2012, divers articles des Dernières Nouvelles d'Alsace ont relaté le dossier Grand Hamster d'Alsace. Ces articles étaient consécutifs à la parution de l'Arrêté du 6 août 2012 du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, relatifs aux mesures de protection de l'habitat du Grand Hamster d'Alsace et aux conditions dans lesquelles les dérogations à ces mesures peuvent être accordées. Cet arrêté a été pris devant le risque d'une condamnation financière de la France par manquement aux obligations communautaires.

La Municipalité rappelle qu'elle a toujours été sensible et favorable à la protection du hamster, en appuyant notamment les démarches des exploitants agricoles pour la mise en place de cultures favorables telles la luzerne, les céréales à paille etc... **Elle avait demandé à maintes reprises des réunions de concertation avec les services de l'Etat, dans un objectif d'aboutir à un projet partagé et porté tant par les collectivités locales que les exploitants agricoles, conditions indispensables et incontournables à la réussite du projet de sauvegarde du hamster.** Le projet de périmètre, tel qu'il a été établi à partir des prescriptions de l'arrêté cité ci-dessus, est inacceptable en l'état, révoltant pour le futur et pénalisant pour les Communes vertueuses et notamment pour la nôtre. En effet, l'instauration d'un rayon de 600 mètres autour d'un terrier pour déterminer les surfaces favorables au hamster est d'autant plus inacceptable, que tout projet d'aménagement à l'intérieur de ce rayon de 600 mètres nécessitera l'élaboration d'un dossier de dérogation, qu'il y ait, in fine, un terrier de hamster ou non. Et des dérogations se traduiront par la mise en place de compensation sur une longue durée : 20 ans avec corrélativement des engagements lourds pour les constructeurs et aménageurs, qu'ils soient publics ou privés. Le plan de protection du Hamster pour la période 2012 - 2018 est estimé à plus de 8,3 millions d'Euros.

Aujourd'hui, la position de la municipalité est très claire et exige :

- le retrait de l'article portant sur l'instauration du rayon de 600 mètres autour d'un terrier de hamster
- la mise en place d'une zone tampon de 200 à 300 mètres autour de la Commune, qui n'est à soumettre aux dispositions de protection de l'habitat du hamster, permettant ainsi une évolution maîtrisée de l'urbanisation de nos Communes, sur les 15/20 ans à venir et assurer ainsi à nos habitants les conditions de créer leur logement

- de demander aux services de l'Etat, au vu de l'échec de la campagne de protection 2008 - 2012, de décliner leur démarche permettant d'assurer la cohabitation du hamster et de ses prédateurs. A défaut d'obtenir un amendement de l'Arrêté du 6 août 2012, le Conseil Municipal a décidé une action judiciaire auprès du Conseil d'Etat.

Cordiales salutations.

Alphonse KOENIG, Maire

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Crédits scolaires 2012 /2013 :

Le Conseil Municipal reconduit pour l'année scolaire 2012, les crédits scolaires tant à l'école élémentaire qu'à l'école maternelle.

Ces crédits se déclinent notamment :

- en dotation de fonctionnement : € 25,- par élève, calculé sur la base des effectifs à la rentrée 2012
- en dotation pour la bibliothèque : € 300,- par classe
- en dotation de ramettes papier pour les photocopieurs
- en subvention pour les séjours de découverte, à raison de € 5 par jour et par élève, organisés tant par les sections maternelles que par celles de l'école élémentaire de la Commune dans des établissements situés dans les départements 67 - 68 et 88
- en la prise en charge des entrées à la piscine, étant précisé que la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile règle les frais de transports.

Fixation des prix de vente des terrains de construction de la tranche « ROSENMEER III »: **€ 16 907,75 TTC par are**

Le Conseil Municipal a fixé les prix de vente de l'are de terrain de construction dans le lotissement le "ROSENMEER III" à € 16 907,75 TTC à titre ferme et définitif, dont € 2 407,75 au titre de la TVA sur la marge. Les frais d'enregistrement et d'acte notarié générés par l'acte de vente sont à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs, des propriétaires dont les terrains se situaient dans l'emprise du lotissement ci-dessus, ont participé à l'opération moyennant notamment le versement de € 5.980,- TTC par are au titre de la viabilisation de leur terrain, l'apport en cession gratuite de terrain en vue de la création des emprises de voirie, ainsi que le respect de diverses prescriptions.

Le Conseil Municipal rappelle que par décision du 8 décembre 2011, il avait arrêté les modalités d'attribution des lots du lotissement le "ROSENMEER III", en fonction de la date d'enregistrement des demandes de réservation transmises par écrit, par les futurs acquéreurs.

Recrutement d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles "A T S E M" :

Après proposition de la commission chargée du recrutement de l'agent territorial spécialisé pour son école maternelle et après prise de l'avis du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin, le Conseil Municipal a retenu la candidature de Mme Carole ADLER avec effet au 1^{er} septembre 2012.

Par ailleurs, il a adjoint aux missions du poste d'ATSEM, le nettoyage des locaux de la mairie à raison de 2 heures par semaine.

Informations communales :

La déclaration d'achèvement des travaux – articles L.462-1 et R.462-1 et suivants du code de l'urbanisme

Cette déclaration atteste de l'achèvement des travaux et de la conformité de la construction à l'autorisation d'urbanisme accordée (permis de construire ou déclaration préalable de travaux).

Cette déclaration doit obligatoirement être faite dès que les travaux sont terminés, au moyen d'un formulaire déposé ou adressé par courrier recommandé en mairie du lieu où se situe le terrain.

Le déclarant s'engage sur la conformité des travaux lorsqu'il dépose la déclaration.

L'administration a la faculté de contrôler sur place lorsqu'elle le juge nécessaire et de contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration. Si une anomalie est constatée, l'administration peut mettre en demeure le titulaire de l'autorisation d'y remédier en effectuant les travaux nécessaires à la mise en conformité ou lui demander de déposer un permis modificatif.

Le périscolaire et la salle multi-activités inaugurés :

Le 1^{er} septembre, en présence de Laurent Furst, nouveau député de notre circonscription, et de Bernard Fischer, vice-président du Conseil Général, président de notre communauté de communes et maire d'Obernai, la municipalité a eu le plaisir d'inaugurer le périscolaire. De nombreux représentants des forces vives de notre village ont pu se rendre compte de la qualité des bâtiments très fonctionnels, de la chaleur des

lieux d'accueil pour les enfants et du sérieux du projet pédagogique mis en œuvre par l'ALEF, délégataire de l'animation de la structure. Cet équipement, construit par la commune, et dont le fonctionnement est financé par la Communauté de communes, est un élément fort de l'attractivité d'Innenheim pour des jeunes couples qui assureront dans l'avenir le dynamisme démographique nécessaire au développement maîtrisé de notre village.

La salle multi-activités est le deuxième maillon de cet ensemble qui, en complément des écoles, fait battre le cœur de notre commune. Cette salle, utilisée par les scolaires, par les associations et éventuellement par des particuliers, complète l'offre de lieux de réunion de taille moyenne. Elle a servi de cadre à la réception conviviale qui a clôturé cette inauguration. Afin d'améliorer la fonctionnalité de l'ensemble, le conseil municipal a décidé divers investissements :

- Armoires métalliques et rayonnages de rangement pour les deux structures : € 7.270,70 TTC
- Pose d'un portail pour contrôler l'accès au site : € 2.607,00 TTC
- Casiers de rangement pour la vaisselle de la salle multi-activités : € 950,00 TTC
- Installation d'un vidéo projecteur suspendu et de ses annexes à la salle multi-activités : € 2.865,00 TTC

La COM-COM communique :

Aide en faveur de la valorisation du patrimoine bâti non protégé.

Le dispositif de valorisation du patrimoine bâti non protégé a été institué sur l'ensemble du territoire en 2003 en partenariat avec le Conseil Général. Elle porte sur les **travaux extérieurs de rénovation des bâtiments construits avant 1945** : ravalements de façades, couverture, pose d'ouvrant en bois, réfections des auvents, des éléments en pierre de taille, des vantaux. Ce montant global des subventions représente en général 10% des montants des travaux.

Cette aide ayant été interrompue courant de l'été 2012 par les services du département, la Communauté de Communes veut poursuivre son soutien auprès des propriétaires et fixe, jusqu'au 30 septembre 2013, sa participation comme suit :

a) Maisons construites avant 1900, situées dans la CCPO :

Nature des travaux subventionnés	Subvention CCPO	Plafond
Crépissage		Plafond de la subvention de la CCPO : 3 050€/ bâtiment
Façade simple	3,10 € / m2	
Façade colombage	6,20 € / m2	
Peinture extérieure	2,30 € / m2	
Ouvrants		
fenêtre	38,50 € / unité	
Volet (la paire)	38,50 € / paire	
Porte extérieure	77,00 € / unité	
Portail ; vantaux	50,00 € / unité	
Couverture		
Pose de tuile plates ou d'aspects plats	3,10 € / m2	
Autres travaux		
Eléments en pierre de taille (coût total)	15% / facture	
Auvent	50,00 € / mètre linéaire	

b) Maisons construites entre 1900 et 1945, situées dans la CCPO :

Nature des travaux subventionnés	Subvention CCPO	Plafond
Crépissage		Plafond de la subvention de la CCPO : 1 500€/bâtiment
Façade simple	3,10 € / m2	
Peinture extérieure	2,30 € / m2	

Les montants impliqués s'appliquent exclusivement pour les travaux réalisés par un professionnel sur présentation des factures, sous conditions des recommandations architecturales, et du respect des prescriptions urbanistiques du Maire et de l'ABF.

Les documents de demande de subvention sont à retirer en mairie du lieu d'habitation.

Subvention lors de l'achat d'un composteur :

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a décidé d'attribuer une subvention de € 20 lorsque ses habitants investissent dans l'achat d'un composteur. Cette opération permet de soutenir les foyers qui s'engagent dans le compostage des déchets organiques. Il convient de souligner que ces derniers représentent 30% du poids des poubelles. Ils sont composés notamment des épluchures, fleurs fanées, feuilles mortes, filtres à café etc. Le compostage permet de les transformer en engrais naturel pour le jardin.

DIVERS :

Ouverture du site internet :

Vous pouvez maintenant visiter le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.innenheim.fr. Renseignements administratifs, touristiques, relation avec votre association, avec les écoles ou le périscolaire, ou même avec une entreprise locale, réservation de gîte ou de chambres d'hôtel pour vos amis, ou tout simplement pour être au courant de ce qui se passe à Innenheim « en live », Usez et abusez de ce site, il est pour vous.

Elagage d'Automne :

Il est de tradition d'élaguer en automne, après la chute des feuilles, quand les arbres sont au repos, mais avant qu'il ne fasse trop froid et surtout qu'il ne gèle.

C'est aussi une période propice pour couper les branches d'arbres qui empiètent sur le domaine public, gênant les piétons empruntant les trottoirs.

Enfin il convient d'opérer le dégagement des lampadaires recouverts partiellement par des branches d'arbres afin de leur permettre de jouer pleinement leur fonction d'éclairage public.

Thibault STOCLIN : Nouveau champion de France 2012.

C'est à Paris, le 27 mai 2012, dans les magnifiques quartiers de la Garde Républicaine, face au château de Vincennes, que notre jeune concitoyen **Thibault STOCLIN** a conquis un nouveau titre de champion de France para-équestre grade 1A, son 7ème titre consécutif, en selle sur « Nice Guy », cheval hollandais de 17 ans. Félicitations à notre jeune champion de la part de tout le conseil municipal et des habitants du village.

Fermeture temporaire du magasin COOP pour rénovation :

Le magasin COOP à Innenheim sera fermé du jeudi 8 novembre 2012 au vendredi 16 novembre 2012 inclus pour rénovation. Ouverture prévue le Samedi 17 novembre 2012 à 7h00.

Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service Instructeur :

- M. SOERENSEN Grégory : Implantation d'un abri de jardin et clôture en parpaings
8, rue de la Bruche
- M. STAHL Grégory : Pose d'une fenêtre de toit, 5, rue des Jardins

Manifestations du 1er octobre 2012 au 31 janvier 2013 :

21 octobre : Marche d'automne : ASCI
28 octobre : Chasse aux bonbons : Pompiers
23 novembre : Don du Sang : salle polyvalente
2 décembre : Marché de Noël : Pompiers
15 décembre : Veillée de l'Avent
16 décembre : Fête de Noël des Aînés : salle polyvalente
19 décembre : Fête de Noël des enfants : Union Sportive Innenheim
22 décembre : Fête de Noël des adultes : Union Sportive Innenheim
23 décembre : Concert de Noël
31 décembre : Réveillon Saint Sylvestre : Union Sportive Innenheim
20 janvier : Cochonnaille : Pétanque
26 janvier : Théâtre Alsacien : Tennis